

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 28 Novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 21 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit novembre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, S. MANFRINI, M-C. ROCH, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, M. GALLET, C. BIOLAY, J-O. RABOT, G. MASRARI, J. DIZERENS, A. BOUSSER, J-M. PALINIEWICZ, J. DAZIN, Michèle GALLET, V. KRYK, M. GRENIER, P. GUINOT, Y. DUMAS, A. NEUSSER

Absents : M. FOURNIER, D. GANNE, C. TOWNSEND

Absents excusés: M. LAPTEVA, M. CHALENDAR, O. GUICHARD, R. OTZENBERGER, H. GRANGE

Procurations: H. GRANGE à G. MASRARI, O. GUICHARD à M-C. ROCH, R. OTZENBERGER à C. BIOLAY, M. CHALENDAR à A. NEUSSER

Secrétaire de séance : W. DELAVENNE

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. HUSSELSTEIN, directrice des services techniques, E. RABOT adjointe administrative.

### **11. Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs pour les avancements de grades / promotion interne de l'année 2023**

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-1 à L522-7 relatifs aux avancements de grade

Vu la délibération du 28 novembre 2022 qui fixe les taux d'avancement de grade

Considérant qu'il convient de créer les postes des avancements de grade de l'année 2023 avant le 31 décembre de cette année 2022,

Considérant qu'un dossier de promotion interne a par ailleurs été soumis à l'avis de la CAP, et qu'il convient également de créer ce poste à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

- **Création de postes pour les avancements de grades**

Monsieur le Maire a validé l'avancement dans les services :

- D'un agent actuellement adjoint technique à temps complet promouvable sur le grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 15 octobre 2023. Il convient donc de créer un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe. Considérant que la nomination de l'agent ne pourra intervenir qu'au 15 octobre 2022, le poste d'adjoint technique est maintenu au tableau des effectifs.

- d'un agent actuellement rédacteur à temps complet promouvable sur le grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe. Il convient donc de créer un poste rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Ces 2 postes d'avancement sont créés à compter des dates de nomination probables des agents, sachant que les nominations n'interviendront que sur décision individuelle du maire.

- Création de postes pour la promotion interne

Monsieur le Maire a fait parvenir à la CAP un dossier de promotion interne. Dans l'attente du retour du centre de gestion, il est proposé au conseil municipal de créer le poste d'animateur territorial à 35 heures, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Sur décision du Maire, la nomination de l'agent pourra intervenir dès que le centre de gestion notifiera la décision de la CAP à l'autorité territoriale.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **CRÉÉ :**

- Un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 15 octobre 2023
- Un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> janvier 2023
- Un poste d'animateur territorial à temps complet au 1<sup>er</sup> janvier 2023

- **DIT** que la dépense sera prévue au BP 2023, chapitre 12.

Le secrétaire de séance,  
W. DELAVENNE



Fait à Ornex, le 2 décembre 2022

Le Maire,  
J-F. OBEZ

Jean-François OBEZ



Certifié exécutoire le : 2 décembre 2022

Affiché le : 2 décembre 2022

